

qu'au port d'embarquement et de là à travers l'océan jusqu'en Grande Bretagne."

Le rapport du Trésorier indique un surplus de \$38.60 pour l'année écoulée.

Le rapport des opérations pour l'exercice terminé est adopté et l'impression en est ordonnée.

LES FAILLITES EN 1896

Nous avons sous les yeux le tableau des faillites qui se sont produites au Canada pendant l'année 1896. Ce tableau publié par l'Agence mercantile de Dun & Co., indique 2118 faillites pour l'année écoulée contre 1891 en 1895 et 1856 en 1894.

Voici, pour ces trois années, la comparaison du passif et de l'actif des faillites :

Failites.	Actif.	Passif.
1896... 2,118	\$12,656,837	\$17,169,683
1895... 1,891	11,500,242	15,802,989
1894... 1,856	13,510,056	17,616,215

Comme résultat, l'année 1896 a été plus mauvaise encore que ses deux devancières non seulement par le nombre des faillites mais encore par le montant du passif réel, c'est-à-dire après déduction de l'actif.

Si, en effet, nous déduisons chaque année l'actif du passif, nous voyons que d'année en année le passif net a été en augmentant, nous trouvons :

1896.. .. .	\$4,512,846
1895.....	4,302,747
1894.....	4,106,159

de même que le nombre des faillites a été en progressant d'année en année.

En 1894, pour un nombre moindre de faillites le passif brut a été plus élevé, mais aussi l'actif indiqué par les faillites était plus élevé que les deux années suivantes.

Si nous supposons, ce qui n'est pas, que l'actif a pu être réalisé pour la pleine valeur indiquée, ces trois années ont coûté aux créanciers des faillis, treize millions de dollars. Ces chiffres pourraient être doublés en réalité peut-être même triplés car les frais viennent manger une bonne partie de l'actif et la vente des marchandises et des dettes de livres ne rapportent pas toujours 50 cts, dans la piastre.

Nous n'avons pas encore le classement des faillites selon les causes qui les ont produites; nous ajournerons donc jusqu'au jour où il aura été publié quelques réflexions qui sont au bout de notre plume et qui trouveront mieux leur application

quand nous pourrons donner des chiffres certains à l'appui.

Dans la classe des manufactures, l'industrie du bois est celle qui a été la plus atteinte pour \$1,402,763 en 1896 contre \$413,992 en 1895. Par contre, l'industrie du cuir et de la chaussure qui figurait en 1895 pour \$1,020,609 ne présente au total du passif des faillites en 1896 que \$549,026.

Dans l'ensemble les manufacturiers ont été moins éprouvés que les commerçants comme le montrent les chiffres suivants :

Passif en :	1896	1895	1894
Manufacturiers.	\$ 5,692,977	\$5,872,592	\$ 5,898,385
Commerçants.	11,381,442	9,788,932	11,436,258
Transporteurs et Ag.	95,224	111,553	241,572
Totaux	\$17,169,683	\$15,802,989	\$17,616,215

Dans les faillites attribuées aux commerçants, c'est tout ce qui constitue le vêtement et la chaussure qui a donné les plus grosses pertes en 1896. La comparaison des trois années se lit comme suit :

	1896	1895	1894
Vêtements et chemiserie.	\$1,021,324	\$ 338,090	\$ 405,510
Marchandises sèches.	1,982,771	1,761,576	2,527,228
Chau-sures.	811,271	442,607	332,772
Chapeaux et fourrures.	303,697	19,570	201,071
Magasins généraux.	2,369,225	2,000,465	2,179,698
Totaux	\$6,125,222	\$4,663,229	\$5,151,279

Le commerce des épicerie et articles de bouche s'est mieux tenu que pendant les deux années précédentes, au point de vue des pertes, mais non pas au point de vue du nombre. En 1896, il y a eu 282 faillites avec un passif de \$857,025 contre 271 faillites en 1895 pour un passif de \$1,157,311 et 243 faillites en 1894 avec un passif de \$1,152,273.

Ces chiffres seuls indiquent qu'un trop grand nombre de gens ouvrent des magasins avec un capital absolument insuffisant; en effet, le nombre des faillites augmente sensiblement et le passif diminue d'une façon très notable.

C'est une constatation que nous aurons l'occasion de faire très prochainement dans de meilleures conditions, non seulement pour le commerce d'épicerie mais pour celui des marchandises sèches et des chaussures.

Le terrain est maintenant pas mal déblayé et l'année 1897 débute après un bon nombre d'exécutions qui ont considérablement diminué le nombre des mauvais payeurs. L'atmosphère commerciale est assainie, incomplètement peut-être, mais assez cependant pour maintenir en santé ceux qui, financièrement parlant ont conservé leur crédit intact. Ils auront devant eux une concurrence moins ruineuse qui leur enlevait une clientèle faite souvent au dé-

triment des créanciers et pourront avec du travail, de l'énergie et de l'économie attendre le retour prochain, espérons-le, des beaux jours des affaires.

La province de Québec a été particulièrement frappée pendant l'année 1896. Si le nombre des faillites est moins considérable pour notre province que pour celle d'Ontario, le capital atteint est bien plus élevé, comme le démontre le tableau suivant :

	Nombre de faillite	Actif \$	Passif \$
Ontario.	1,070	4,299,451	5,900,992
Québec	718	6,272,100	8,623,167
Columbia Ang.	61	772,900	807,011
Nouv.-Ecosse	125	496,343	74,316
Manitoba	52	574,833	528,000
N.-Brunswick.	68	169,633	392,368
Ile du Pr. Ed.	19	71,468	112,932
	2,118	\$12,656,837	\$17,169,683

LE PETIT COMMERCE

Sous ce titre, un sénateur français, M. A. E. Gauthier a publié dans un journal très répandu en France les lignes qui vont suivre. Nous souffrons ici du même mal que celui dont on se plaint maintenant un peu partout, c'est-à-dire de la ruine du petit commerce par l'association des capitaux qui fonde les grands magasins.

Le PRIX COURANT a déjà, à différentes reprises, traité de ce sujet et ce qu'il demandait, pour éviter la disparition complète, dans un délai plus ou moins long, d'une classe de commerçants absolument digne d'intérêt et de protection, c'est ce que demande également M. A. E. Gauthier en France.

En changeant quelques termes, on verra que la situation telle que décrite par le sénateur français s'applique à peu près exactement au Canada. Nous n'avons pas il est vrai, la plaie des Sociétés coopératives, plaie pour le petit commerçant, mais nous en avons une autre, celle des colporteurs contre laquelle on n'a pas encore fait assez.

Voici l'article en question :

Le petit commerce se plaint, le petit commerce se meurt sous l'étreinte de la triple concurrence que lui font les grands magasins, les Sociétés coopératives et les grands marchands déballeurs.

D'aucuns considèrent sa disparition comme une chose naturelle et fatale, et ne s'en préoccupent pas autrement.

Certains, et nous sommes du nombre, envisageant au contraire le petit commerce comme un élément nécessaire de la vie économique de la nation, recherchent les causes du